

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19 juin 2025

OBJET :

**AUTORISATION DE
SIGNATURE DE LA
CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE (CTG)**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 14

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 24 juin 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025/605

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Procurations : Aucune

Excusées : Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

oooooooooooo

Le Conseil Municipal ;
Sur proposition de Madame Isabelle Sueur, 1^{ère} adjointe aux affaires générales, sociales et familiales et à l'enfance ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Commission Enfance en date du 06 juin 2025 ;

Considérant que la convention territoriale globale de services aux familles (CTG) permet de mieux coordonner les politiques locales au service des habitants ;

Considérant que la convention territoriale globale s'inscrit dans le renforcement de la territorialisation des politiques familiales et sociales ;

Considérant que la convention territoriale globale favorise le partenariat entre la commune et la Caf ;

Considérant que cette convention peut être contractualisée par signature du Maire pour une période de cinq années (2025-2029) ;

Le conseil municipal ;
Après avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE de valider la contractualisation de la convention territoriale globale 2025-2029 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention territoriale globale et tous les documents qui s'y rapportent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#